

Manque de soutien des autorités et engagements insuffisants



La mise en œuvre se fait attendre

Chère lectrice, cher lecteur,

En fait, la Suisse pourrait faire figure de pionnier d'une offre sanitaire moderne.

Que le peuple se soit prononcé avec une majorité des deux tiers pour inscrire les médecines complémentaires dans la Constitution, que la Confédération ait investi six millions dans une étude PEK pour prouver scientifiquement l'efficacité et l'économicité de disciplines médicales entières, que le Conseiller fédéral Burkhalter ait déjà réintroduit provisoirement les méthodes médicales de médecine complémentaire dans l'assurance de base - voilà qui est unique au monde dans le paysage de la politique de santé.

Trois ans après la fantastique votation du 19 mai 2009, le bilan de sa mise en œuvre est décevant. Pour la réadmission définitive des médecines complémentaires médicales dans l'assurance de base, l'Office fédéral de la santé publique OFSP exige pour la troisième fois des compléments aux propositions formulées déjà en 2005 et 2010, mais refuse toujours des règles du jeu fixes et des critères d'évaluation clairs. A peine une année plus tard, les exigences posées pour l'adaptation des propositions ont été à nouveau remises en question. Ni la Confédération, ni la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique, ni les universités elles-mêmes n'ont pris d'engagements vis-à-vis de la Fedmedcom pour la création d'instituts universitaires. Les universités ne se disent pas en mesure de pourvoir à une seule chaire pour les médecines complémentaires à côté des plus de 1000 postes pour la médecine académique ; par contre, nous avons entretemps une chaire pour les souris de laboratoire (à l'université de Berne).

La volonté populaire et, avec elle, les droits des patients ne sont pas pris au sérieux. Les patientes et patients ont encore trop peu droit à la parole. L'engagement déterminé de la Fedmedcom reste d'autant plus important !



Hansueli Albonico

Président de l'Union des sociétés
suisse de médecine complémentaire

Revers pour les médecines complémentaires

Le combat en faveur des médecines complémentaires continue. Plusieurs nouvelles négatives confirment l'importance du travail de la Fédération de la médecine complémentaire Fedmedcom : malgré la victoire en votation, le soutien aux médecines complémentaires est déficient de la part des autorités, de l'administration et des institutions. Ainsi, le monde hospitalier suisse perd d'importants défenseurs d'une médecine globale, la sous-commission Médecines complémentaires de la Commission fédérale des médicaments a été dissoute sans contrepartie et SwissDRG ne prévoit pas de prestations dans le domaine des médecines complémentaires. Et tout ceci bien que deux tiers de la population suisse se soient prononcés dans les urnes en faveur de l'inscription des médecines complémentaires dans le système de santé publique.

Monde hospitalier et DRG

Une médecine globale axe ses traitements sur l'humain vu comme un tout. C'est lui qui est au centre du processus et pas seulement les symptômes de sa maladie. C'est ce que veut aussi la médecine complémentaire.

Au début de l'année, nous avons pu lire que deux hôpitaux perdent d'importants tenants d'une médecine globale. L'hôpital d'Affoltern a. Albis (ZH) dut annoncer les départs du directeur médical Christian Hess et de la directrice de la division Psychothérapie et Mère-Enfant, Annina Hess-Cabalzar, qui avaient lancé le projet

« Médecine humaine » à l'hôpital d'Affoltern. Au même moment, on a appris que le médecin-chef du département de médecine complémentaire à l'hôpital régional d'Emmental (BE), le docteur Hansueli Albonico, démissionnait par protestation.

Que s'est-il passé?

L'introduction de SwissDRG, ce qu'on appelle les forfaits par cas pour rémunérer les prestations hospitalières, a provoqué une standardisation essentiellement basée sur des critères économiques. Celle-ci est difficilement compatible avec une médecine

axée sur l'humain. SwissDRG ne prévoit aucun défraiement des prestations de médecines complémentaires. Un fait choquant, car, ainsi, les médecines complémentaires ne pourront être présentes dans le secteur hospitalier et ne pourront être proposées par les hôpitaux qu'au moyen d'éventuelles assurances complémentaires ou de prestations fournies gratuitement. Cela contredit le sens et le but de l'article 118a de la Constitution fédérale qui exige de prendre en compte les médecines complémentaires dans le système de santé. Jusqu'à ce que les données techniques per-

mettant de déterminer une rémunération adéquate des prestations de médecine complémentaire soient disponibles, éventuellement d'ici deux ou trois ans, un financement transitoire calculé soit sur un tarif provisoire soit par le biais d'une rétribution supplémentaire serait impératif. La Fedmedcom continuera à garder cette revendication à l'agenda politique.

Commission des médicaments

La Commission fédérale des médicaments CFM a dissous en douce son groupe d'experts pour l'évaluation des médicaments complémentaires et végétaux. La décision d'autoriser ces produits sera désormais de nouveau prise par l'ensemble de la commission qui compte 16 membres dont deux seulement possèdent des connaissances en médecine complémentaire.

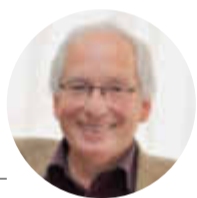
La Fedmedcom continue la lutte

Malgré la victoire en votation, les médecines complémentaires ne sont intégrées dans les lois et les ordonnances que si la Fédération de la médecine complémentaire s'engage pour cela. C'est révoltant, mais c'est aussi une réalité politique que nous devons accepter. La Fédération de la médecine complémentaire s'est donné pour tâche de faire appliquer les revendications centrales. Nous sommes là pour garder à l'œil les politiciens et les autorités. La Fedmedcom s'engage pour continuer à préparer des solutions constructives avec toutes les personnes impliquées. Malgré les revers, nous allons dans le bon sens, même si nous ne pouvons avancer qu'à petits pas.



Moins de diversité, s'il vous plaît

Les diplômes pour naturopathes et thérapeutes complémentaires seront réalité au niveau national d'ici quelques années. Il en va tout autrement des dispositions cantonales qui touchent ces groupes professionnels. L'esprit de clocher y souffle en maître. Il faudrait plus de coordination et d'harmonie.



Christian U. Vogel,
Membre du comité OrTra Thérapie complémentaire

Le 17 mai 2009, le contre-projet « Pour la prise en compte des médecines complémentaires » était accepté par 67 pourcents des votants, inscrivant ainsi dans la Constitution que « la Confédération et les cantons pourvoient, dans les limites de leurs compétences respectives, à la prise en compte des médecines complémentaires ». Sur le plan fédéral, plusieurs choses ont bougé depuis lors, notamment en ce qui concerne les deux projets de diplômes fédéraux en médecine alternative et en thérapie complémentaire, qui ont avancé d'un bon bout. L'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFFT et les deux organisations compétentes du monde du travail ayant collaboré avec rapidité et efficacité, les travaux devraient être achevés au cours de l'année 2014.

Cela bouge beaucoup moins, malheureusement, au niveau des cantons. Seul le Canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures a, aujourd'hui, un examen moderne et clairement règlementé pour tous les professionnels indépendants qui traitent les



Heidi Schönenberger,
Membre du comité OrTra Médecine alternative

maladies, blessures et autres atteintes à la santé. Grâce à cet examen, le Canton profite de la possibilité accordée par la Confédération et peut autoriser des praticiens non-médecins à délivrer des produits thérapeutiques complémentaires. Les futurs diplômes sont aussi pris en compte de manière appropriée.

Dans les autres cantons, c'est toujours la même anarchie qui règne. Chaque canton règlemente l'activité des thérapeutes complémentaires et naturopathes comme bon lui semble – ou ne règlemente rien du tout. Ainsi, le Canton de Zurich, par exemple, refuse systématiquement d'accorder des autorisations de pratique et refuse tout contrôle de qualité des praticiens sur son territoire. Et les futurs détentrices et détenteurs des nouveaux diplômes fédéraux ne seront pas reconnus comme spécialistes de la santé. Ils seront donc soumis à la TVA, contrairement aux autres professionnels de la santé, et ne pourront ni utiliser, ni délivrer des médicaments.

Les cantons sont tout aussi arbitraires dans leur application de la législation sur

les thérapies complémentaires et alternatives. La plupart d'entre eux ont bien prévu une sorte de procédure d'autorisation ou d'annonce, mais on ne sait pas clairement quelles méthodes et activités sont concernées et ce qui en est dispensé. Les fonctionnaires chargés de ces procédures sont en général livrés à eux-mêmes pour les problèmes qui en découlent.

Les futurs diplômes fédéraux ne permettront que partiellement de clarifier la situation. La tendance à la dérégulation qui règne actuellement dans les cantons laisse craindre que ces diplômes n'apportent aux patients, aux thérapeutes et aux offices compétents qu'une partie du bénéfice qu'ils pourraient apporter.

La Fedmedcom s'engage pour une plus grande harmonie dans la diversité confédérale. Même en tenant compte des différences de cultures cantonales, il doit être possible, dans le cadre de la loi sur le marché intérieur, de pouvoir travailler avec un diplôme fédéral aux mêmes conditions dans tous les cantons. Et ces conditions doivent être telles qu'elles assurent la sécurité des patients et le contrôle de qualité sans entraver les praticiens, mais, au contraire, les aident, comme le veut le texte constitutionnel.

Envie de faire figurer la Fédération de la médecine complémentaire sur votre testament ?

Nous avons rédigé un aide-mémoire « Testament » à l'intention de toutes celles et ceux qui aimeraient avoir des informations sur cette possibilité ou qui aimeraient tout simplement régler leur succession. Vous y trouverez des réponses aux questions principales touchant au testament et des informations sur ce à quoi veiller si vous voulez consigner par écrit vos dernières volontés. Nous vous envoyons volontiers gratuitement cet aide-mémoire. Une prise de contact de votre part est sans engagement et restera strictement confidentielle.

Nous luttons pour la reconnaissance de la médecine complémentaire !

La Fédération de la médecine complémentaire est un mouvement citoyen qui s'occupe à mettre en œuvre les cinq revendications centrales suite au succès de la votation du 17 mai 2009.

Ce que fait la Fedmedcom :

- > Nous représentons les intérêts des patients de la médecine complémentaire auprès de la Confédération et des cantons.
- > Nous assurons le secrétariat général du groupe parlementaire Médecine complémentaire.
- > Nous inscrivons la médecine complémentaire à l'agenda politique.
- > Nous travaillons de façon constructive dans le groupe d'accompagnement
- > Nous apportons notre soutien aux parlementaires.
- > Nous informons l'opinion publique sur l'état de la mise en œuvre des revendications centrales.

Contact :

Fédération de la médecine complémentaire
Amthausgasse 18
3011 Berne
Tél. 031 560 00 24
www.fedmedcom.ch
info@fedmedcom.ch
CCP 70-90700-0



Membres de la Fedmedcom anthrosana – Association pour une médecine élargie par l'anthroposophie / Organisation du monde du travail de la médecine alternative Oda AM / Organisation du monde du travail en thérapie complémentaire Oda KTTC / Ordre suisse de pharmaciens homéopathes SAGH/OSPH / Association suisse des droguistes ASD / Association Vétérinaire Suisse pour l'Acupuncture et l'Homéopathie camvet.ch / Association Suisse pour les Médicaments de la Médecine Complémentaire ASMC / Trägerverein Paracelsus-Spital / Union des sociétés suisses de médecine complémentaire / Verband für Anthroposophisch Erweiterte Pharmazie VAEPS / Association pour le développement de l'homéopathie classique ADHC / vitaswiss

Donateurs Aeskulap Klinik Brunnen / Antistress AG / Burgerstein Vitamines / Berufsverband der TierheilpraktikerInnen Schweiz BTS / ebi-pharm / EGK-Caisse de santé / Heel GmbH / Ita Wegman Klinik / Lukas Klinik / Max Zeller Söhne AG / Medidor AG Aesch / Omida AG / Padma SA / Paracelsus Clinica al Ronc AG / Paracelsus Klinik Lustmühle / Phytomed AG / Schweizer Kneippverband / Schweizerischer Verband für Natürliches Heilen SVNH / Stiftung Sokrates / St. Peter Apotheke

Nous serions ravis d'accueillir de nouveaux membres et donateurs.

Impressum

Fédération de la médecine complémentaire,
Christine Keller Sallenbach, Secrétaire générale,
Amthausgasse 18, 3011 Berne, Téléphone 031 560 00 24,
www.fedmedcom.ch, Courriel : info@fedmedcom.ch
Rédaction : Walter Stüdeli, Christine Keller Sallenbach
Photos : Keystone, Alexander Harbaugh
Illustration : www.davidnydegger.ch
Conception : www.bueroz.ch
Impression : Ast & Fischer AG, Wabern

